



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention fiscale avec la Belgique

Question écrite n° 31274

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge à nouveau Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la fiscalité des travailleurs frontaliers demeurant en France et travaillant en Belgique. Comme elle le sait, les Belges ont demandé un moratoire de 3 ans. Or, il se trouve que, par une circulaire en date du 25 juin 2008, la Belgique a retiré trois communes (Châtelet, Fleurus et Dentergem) de la zone des 20km. Cette position est inacceptable : de nombreux frontaliers vont subir des pertes financières importantes. Il aimerait donc connaître l'avis du Gouvernement sur ce sujet et savoir ce qu'elle compte faire pour nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31274

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8111

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)